

Les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine

Conclusions et préconisations de l'enquête menée de janvier à septembre 2021
par Johanna Dagorn, directrice de recherches de l'Observatoire, sociologue.



Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

Après son premier rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine publié en novembre 2020, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles a mené une recherche spécifique sur les femmes victimes de violences en situation de handicap. Menée de janvier à septembre 2021 à l'aide d'une triple méthodologie, le croisement de **178 questionnaires**, **39 entretiens semi-directifs** auprès des professionnels et des personnes concernées et des **entretiens collectifs** a permis une triangulation des données propice à une compréhension plus fine des « **violences invisibles** ». Cette recherche montre l'intensité des violences subies dans toutes les sphères, entraînant un **fort taux de tentatives de suicides** autoreportées par les victimes et les professionnels interrogés, mais aussi les formes de résistances multiples que ces femmes déploient en dépit de situations complexes (colère, changements de ville...).

En voici les principaux résultats.

L'ampleur des violences subies

Les femmes en situation de handicap subissent davantage de violences cumulées :



Plus de la moitié d'entre elles - 53% n'ont jamais parlé des violences.

Lorsqu'elles en parlent, c'est majoritairement à la famille (48%) et à un médecin (40%) ou travailleur social (23%).

Un quart des femmes ne sait pas dater le début des violences et 16% déclarent les vivre depuis presque toujours.

Un risque de violences accru selon le handicap

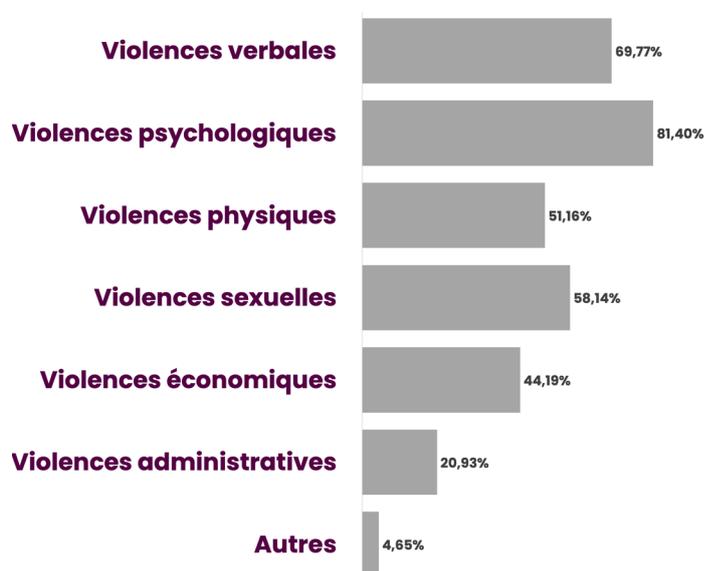
Les femmes en situation de handicap mental et psychique sont davantage exposées dans la fréquence et l'intensité des violences. Elles connaissent trois fois plus de violences économiques que les autres. 40% des femmes en situation de handicap révèlent des violences économiques et administratives (confiscation de l'allocation adulte handicapé).

Les professionnels

80% des professionnels interrogés connaissent **au moins une femme en situation de handicap victime de violences.**

Parmi ces violences, **plus de la moitié relève de rapports sexuels forcés par un compagnon ou un parent.**

Plus de la moitié d'entre elles ont également déclaré avoir été **victime d'inceste.**



Typologie des violences constatées par les professionnels

De quoi les femmes ont-elles besoin ?

Plus de bienveillance et de considération dans le recueil de leur parole

La parole des femmes en situation de handicap est très souvent niée. Lorsque ces dernières dénoncent les violences subies, elles sont majoritairement catégorisées comme « **hystériques** » et donc décrédibilisées au regard des professionnels non sensibilisés.

Les femmes en situation de **handicap psychique ou mental déclarent deux fois plus que les autres femmes en situation de handicap « ne pas être comprises » et surtout trois fois plus de refus de plainte ou d'écoute** de la part de leur entourage, qu'il soit amical ou institutionnel.

Les femmes en situation de handicap psychique expriment davantage de **colère** que les autres, qui peut se **retourner contre elles**, en raison des **doubles stéréotypes** dont elles sont victimes : le fait de remettre en doute la parole des femmes et la moindre prise en compte des personnes en situation de handicap.

D'avantage d'accompagnement et d'aller vers

Pour les femmes victimes de violences en situation de handicap, plus encore que les autres, **la question de l'accompagnement est primordiale**. Sans celui-ci, toutes expriment le fait que **la sortie des violences est quasiment inenvisageable**. Cela pose l'importance de l'accueil, mais surtout de la prévention.

Si l'on se cantonne aux femmes accueillies, comment toucher alors ces femmes qui ne viennent pas vers les institutions, mais préfèrent **déménager, quitter leur ville, voire pire, se suicider pour échapper à ces violences tues ?**

D'avantage d'autonomie

Donner la possibilité aux femmes en situation de handicap physiquement dépendantes de leur compagnon d'être autonomes, **avec un relais d'auxiliaires de vie immédiat**.

Dans cette recherche, nombre de femmes déclarent encore ne pouvoir se rendre dans des institutions ou logements en raison d'un manque ou d'absence d'accessibilité..

De quoi les professionnels ont-ils besoin ?

Savoir accueillir la parole des femmes victimes de violences et les orienter

13% connaissent les violences et ne les ont jamais dénoncées.

Savoir détecter les violences et recevoir la parole des femmes victimes de violences en situation de handicap qui oscille parfois entre **colère et conduites addictives**. Lorsque les professionnels révèlent les faits, c'est **majoritairement à leur hiérarchie ou à un ou une collègue**.

Orienter vers les structures dédiées : **55% appellent les associations faites aux femmes, sans accompagner la plainte ou la parole**.

D'être informés sur le secret professionnel

Nombre de professionnels ont fait part lors des entretiens de cette **inquiétude** entre la peur de **contrevenir à la loi** en ne divulguant pas certains faits et de les déclarer en **brisant le secret**. Les contours sont parfois ténus et mériteraient d'être davantage explicités afin de ne pas laisser certains dans un positionnement professionnel « embarrassant ».

De lutter contre les préjugés et stéréotypes

Sensibiliser les professionnels aux réactions induites par les violences. Car les femmes en situation de handicap mental ou psychique ne sont pas écoutées en cas de violences (le **stéréotype de la femme hystérique** est ici amplifié).

Les préconisations

La prévention dès l'enfance

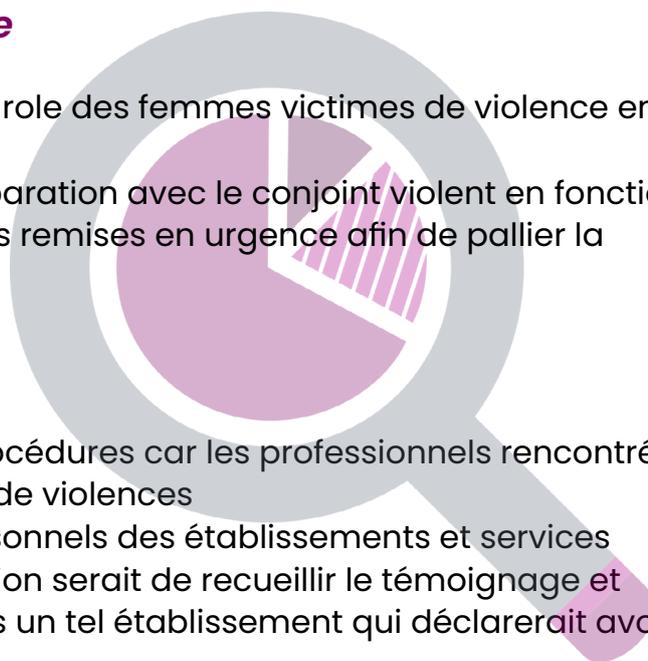
- Prévenir les violences intrafamiliales par des campagnes axées sur l'empathie et les conséquences sur les victimes (enfants en situation de handicap sur-exposés), y compris aux violences sexuelles
- Prévenir les addictions éventuelles en informant les parents des risques
- Sensibiliser la communauté éducative aux risques et à la prévention du harcèlement à l'école, notamment pour les enfants en situation de handicap (très à risques)
- Diminuer la violence symbolique et travailler sur les préjugés des personnes par des campagnes positives concernant les personnes en situation de handicap
- Informer les femmes en situation de handicap sur leurs droits (par des outils adaptés)
- Informer les adolescentes et les femmes en situation de handicap sur la contraception et leur éducation à la sexualité. Cela s'inscrit dans la prévention des violences, plus particulièrement sexuelles, auxquelles elles sont exposées.

Dans la sphère privée et conjugale

- Prévenir les suicides en favorisant la parole des femmes victimes de violence en situation de handicap
- Augmenter les aides concernant la séparation avec le conjoint violent en fonction de la dépendance, sous forme d'espèces remises en urgence afin de pallier la dépendance.

Dans la sphère professionnelle

- Former les équipes de direction aux procédures car les professionnels rencontrés alertent leur hiérarchie en cas de doute de violences
- Désigner des référents au sein des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont la mission serait de recueillir le témoignage et d'orienter toute personne accueillie dans un tel établissement qui déclarerait avoir été victime de violence ou d'agression
- Sensibiliser les professionnels aux contours de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 sur le secret professionnel
- Sensibiliser les associations dédiées au handicap aux violences faites aux femmes et inversement (expérimentation en cours en Nouvelle-Aquitaine)
- Sensibiliser le milieu médical aux violences faites aux femmes, y compris obstétricales.



Contact

Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

54 rue Magendie
33000 Bordeaux

observatoire.violences.na@gmail.com

